

PROSPECTUS D'EMISSION

107

EMPRUNT OBLIGATAIRE

SOCIETE DES HOTELS BEAURIVAGE

HOTEL MEDITERRANEE 1994

DE 3.000.000 DINARS

DUREE : 5 ANS

TAUX D'INTERET : 10 %

PRIX D'EMISSION : D. 100

NOMINAL : D. 100

*GARANTI PAR LA BANQUE DE TUNISIE
AU PROFIT DES SOUSCRIPTEURS*



FEVRIER 1994

Les Bulletins de souscription revêtent la forme de feuilles détachables reliées au corps du Prospectus (Article 21 du Règlement Général de la Bourse).

SOCIETE DES HOTELS BEAURIVAGE
HOTEL MEDITERRANEE

Société Anonyme au Capital de 2.332.000 Dinars

Siège Social : HAMMAMET

Registre de commerce N°85

EMPRUNT OBLIGATAIRE
SOCIETE DES HOTELS BEAURIVAGE
HOTEL MEDITERRANEE 1994
DE 3.000.000 DINARS

Garanti par la BANQUE DE TUNISIE au profit des détenteurs
d'obligations objet du présent prospectus.

Responsable de l'Information : Mr. ALI BOUZIDI Tél. : 259.999/340.544

Délégué Général de la BANQUE DE TUNISIE intermédiaire en Bourse.

SOMMAIRE

	Pages
I - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EMPRUNT.....	4
A - DECISION A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT.....	4
B - CARACTERISTIQUES DE L'EMPRUNT.....	4
C - GARANTIE.....	6
II - RENSEIGNEMENT CONCERNANT LA SOCIETE.....	7
A - RENSEIGNEMENTS GENERAUX.....	7
B - DIRECTION, ADMINISTRATION ET CONTROLE.....	7
C - CAPITAL SOCIAL, EVOLUTION ET STRUCTURE.....	8
D - PATRIMOINE DE LA SOCIETE.....	9
E - ACTIVITES DE LA SOCIETE.....	10
F - RENSEIGNEMENTS FINANCIERS.....	11
G - BUT DE L'EMISSION ET PERSPECTIVES D'AVENIR	12
III - PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE	
 DU PROSPECTUS D'EMISSION.....	13